

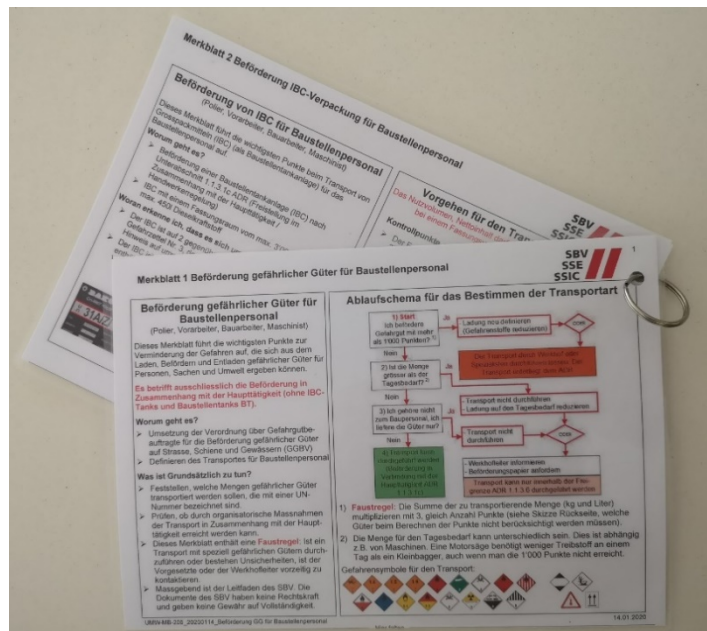
Aide-mémoire

Application des dépliantes sur le transport des marchandises dangereuse

La mise en œuvre de la législation relative au transport des marchandises dangereuses peut sembler compliquée à première vue. Pour servir de base à la prise de décision et d'aide pratique au personnel de chantier, la SSE a publiés 2 dépliantes. Le dépliant 1 concerne le transport des marchandises dangereuses en général pour l'équipe de chantier. Le dépliant 2 concerne le transport des citernes de chantier et des GRV. Des mesures simples peuvent être prises pour s'assurer que le cadre juridique soit respecté. Les deux brochures sont un complément au manuel SSE pour le transport de marchandises dangereuses dans le secteur principal de la construction.

Manutention

Les fiches techniques peuvent être pliés par le milieu et laminés. Elles sont ainsi constamment à disposition du chauffeur dans son véhicule pour consultation lorsqu'il doit transporter des marchandises dangereuses.



Instruction

Ces fiches techniques ne sont à utiliser qu'en relation avec une instruction préalable donnée aux collaborateurs. Pour préparer cette instruction, il convient d'utiliser comme base le manuel SSE pour le transport des matières dangereuses dans le gros-œuvre. Les points suivants ainsi que annexes ci-dessous sont également à prendre en considération:

- Manuel SSE pour le transport des matières dangereuses dans le gros-œuvre
- Annexe 2: Emballages
- Annexe 3: Cahier des charges pour le transport des matières dangereuses
- Annexe 5: Transport du diesel en conteneur citerne de chantier (CCC) et comparaison avec les IBC
- Annexe 7: Règles pour les équipes de chantier, contremaître/chef d'équipe
- Fiche technique 1.1: Conteneur citerne de chantier d'une capacité maximale inférieure à 1210 litres
- Fiche technique 2: Transport d'IBC/GRV contenant des carburants (diesel, biocarburant), combustibles (huile de chauffe) et huiles
- Fiche technique 3: Transport de jerricanes (carburants divers et lubrifiants)
- Fiche technique 6: Utilisation de suremballages dans des transports
- Fiche technique 7: Bouteilles de gaz (butane, acétylène, oxygène)